

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE POUILLY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE SUR LE PROJET DE REVISION DU POS EN FORME DE PLU ET SUR LA MISE EN CONCORDANCE DES LOTISSEMENTS AVEC LES DISPOSITIONS DU PLU

1^{ère} insertion

Par arrêté n° 01 du 25 janvier 2017, Madame le maire de Pouilly a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe sur le projet de révision du POS en forme de PLU et sur la mise en concordance des lotissements avec les dispositions du PLU.

A cet effet, M. Jean-Marie REMY, retraité de la DDT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête se déroulera à la mairie de Pouilly, du 13 février 2017 au 15 mars 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de POUILLY, les :

- lundi 13 février 2017 de 15 heures à 17 heures,
- mardi 21 février 2017 de 10 heures à 12 heures,
- jeudi 02 mars 2017 de 17 heures à 19 heures.
- mercredi 15 mars 2017 de 16 heures à 18 heures

Une permanence supplémentaire sera tenue par les élus le samedi 04 mars 2017 de 10 heures à 12 heures.

Le public pourra également être reçu sur rendez-vous.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du **POS** pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit en mairie au nom de M. le commissaire-enquêteur ou adressées par mail à l'adresse de la mairie : mairie.pouilly070@orange.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture dès qu'ils auront été transmis en mairie.

Le conseil municipal de Pouilly est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la révision générale du POS en forme de PLU ainsi que celle de la mise en concordance des lotissements avec les dispositions du PLU approuvé.

Madame le Maire est la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Les informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet de la mairie : <http://pouillymoselle.fr>

Le Maire,
Marilyne WEBERT